

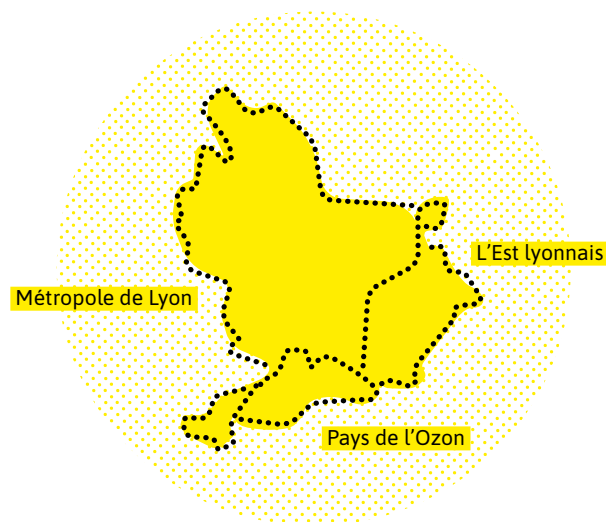
Le Scot, organiser le développement de l'agglomération lyonnaise

Le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, assure le suivi de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise depuis son approbation en décembre 2010. Il fédère 74 communes représentant 1,48 million d'habitants. Acteur majeur de l'aménagement du territoire, le Sepal a engagé fin 2021 la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise, qui donnera naissance d'ici 2026 à un nouveau projet de territoire plus adapté aux défis de demain.

Qui sont les membres du Sepal ?

.....→ Le Sepal regroupe

- une collectivité territoriale, la Métropole de Lyon,
- la communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL),
- la communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO).



Quelles sont ses missions ?

- Organiser et piloter la révision du Scot et construire ainsi un nouveau projet de territoire.
- Animer et veiller à la bonne mise en œuvre du Scot actuel, en vérifiant la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement avec les orientations souhaitées par les élus du Sepal.

Le Sepal se positionne également comme un espace de dialogue et d'échanges avec les territoires voisins de l'agglomération, ainsi qu'avec les différents partenaires impliqués dans l'aménagement du territoire.



Chiffres clés

- 74 communes
- 756 km²
- 1,48 million d'habitants
- 734 000 emplois



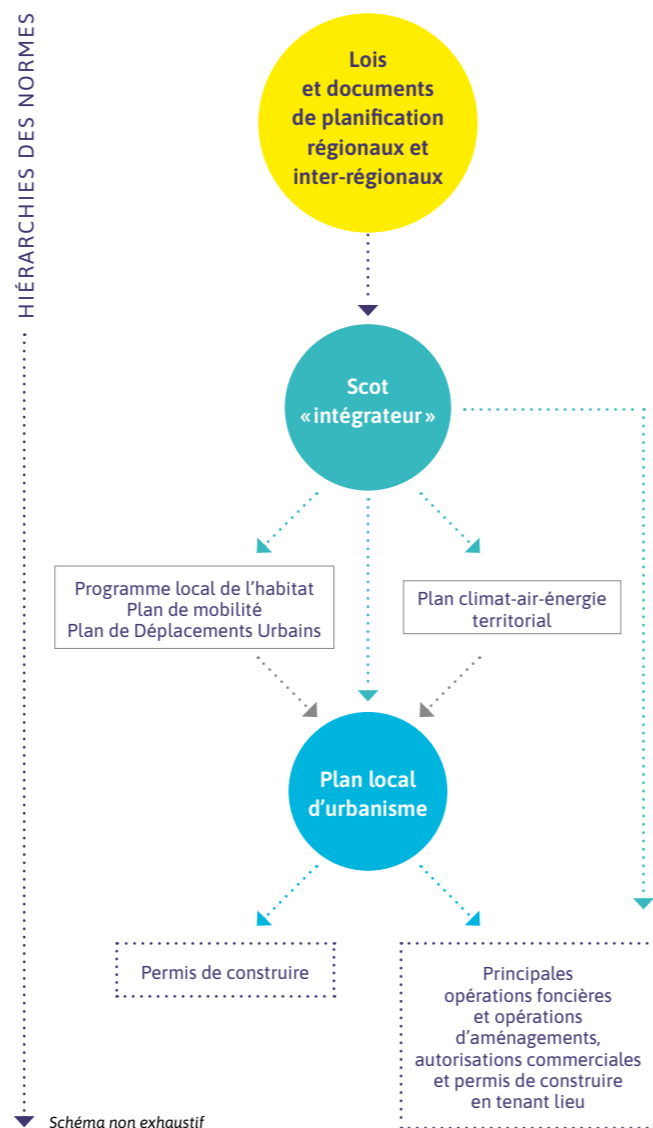
Le Scot, organiser le développement de l'agglomération lyonnaise

Le Scot : un outil stratégique pour penser l'avenir et piloter l'évolution du territoire

Créé par la loi Solidarité et renouvellement urbain, le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) définit les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise pour les 20 ans à venir. **C'est à la fois un document d'urbanisme et un véritable projet d'avenir ; parce que la ville qui se construit au jour le jour a besoin d'un cadre pensé dans la durée.**

Le Scot est « intégrateur » de l'ensemble des politiques publiques nationales, régionales et locales en matière d'habitat, d'économie, de déplacement, d'environnement. Cela en fait le document « pivot » qui sert d'unique référence pour les documents d'urbanisme réglementaire (plans locaux d'urbanisme notamment) qui doivent être compatibles avec le Scot.

Le Scot est un document vivant qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble. L'actuel Scot reste le document de référence jusqu'à l'approbation du nouveau Scot prévue d'ici 2026.

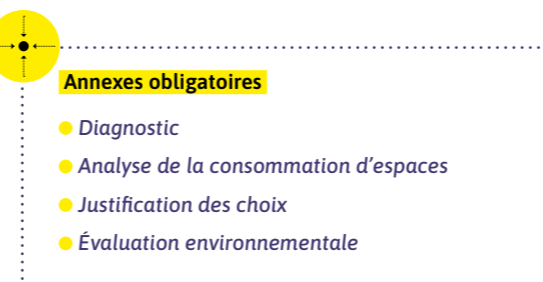


Des évolutions réglementaires récentes

Les documents constitutifs du futur Scot de l'agglomération lyonnaise seront les suivants :

Un Plan d'Aménagement Stratégique (PAS)

Clé de voûte du Scot, il définit les grands objectifs stratégiques d'aménagement du territoire pour garantir les grands équilibres de développement, une offre adaptée de logements, de services et de mobilité, la gestion économe de l'espace et des ressources, la prise en compte des transitions écologique, énergétique et climatique, le développement économique, la qualité des espaces urbains, naturels et des paysages.

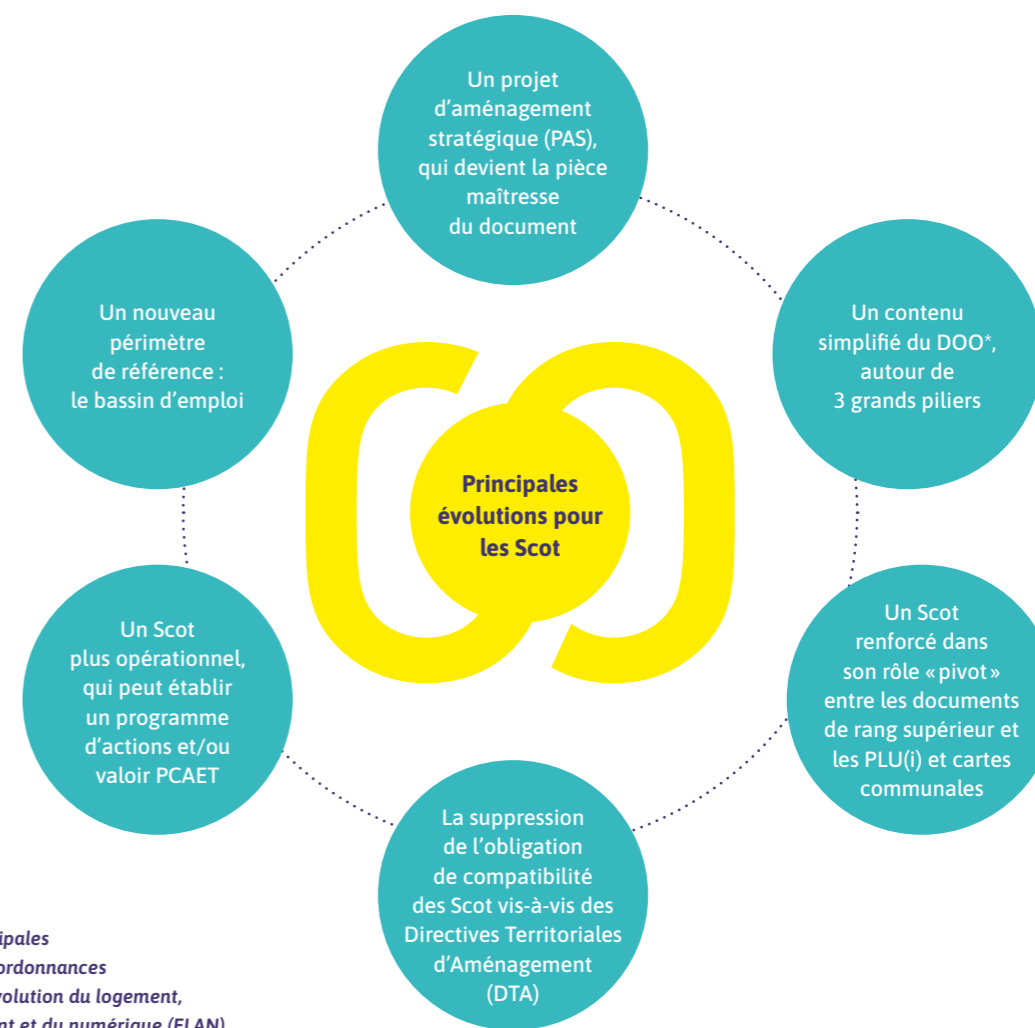


Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Le document d'orientations et d'objectifs définit les orientations et prescriptions qui s'imposent aux documents d'urbanisme locaux et à certains projets d'aménagement. Récemment modernisé par la loi ELAN (2018) le contenu des Scot est désormais organisé autour de trois grands piliers : activités économiques, logements/services/mobilité, transitions écologique et climatique.

L'enjeu d'une gestion économe du foncier est largement conforté en lien notamment avec la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN) à atteindre d'ici 2050.

La transition énergétique et climatique, l'évolution vers une agriculture plus respectueuse des sols et de l'environnement deviennent des sujets majeurs des Scot, au même titre que l'habitat, les mobilités, la protection des espaces ou le développement économique ; ce dernier volet, renforcé lui aussi, doit appréhender les questions d'économie circulaire, de besoins alimentaires et d'aménagement commercial (cf. obligation d'élaborer un Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique - DAACL).



Rappel des principales dispositions des ordonnances de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).
* Document d'orientations et d'objectifs



Comment fonctionne le Sepal ?

Le Sepal est doté d'un budget et de moyens propres permettant de financer les études nécessaires à la révision et à la mise en œuvre du Scot. Ses recettes proviennent de la participation de ses collectivités membres.

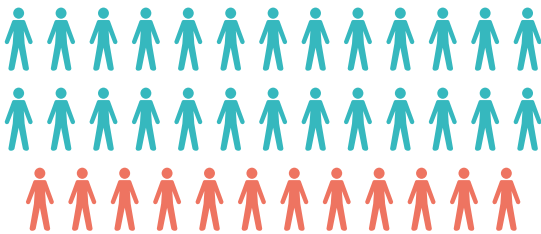
Il est administré par un Conseil syndical composé d'élu.e.s issu.e.s de la Métropole de Lyon et des Communautés de communes du Pays de l'Ozon et de l'Est lyonnais. Il se réunit environ 3 fois par an pour voter le budget, les actes de procédure, débattre et valider les propositions du Bureau syndical sur le programme de travail et le contenu du Scot.

Au quotidien, l'activité du Sepal est suivie par le Bureau syndical, chargé de piloter politiquement la structure, définir les positions à soumettre au Conseil syndical et rendre des avis sur les projets en veillant à leur cohérence avec le Scot (ex : opérations d'aménagement, projets commerciaux...).

Le Conseil syndical c'est

26 élu.e.s titulaires et **12** suppléant.e.s

représentant les collectivités membres



dont une partie des élu.e.s siègent au bureau



1 Président : Bruno Bernard

6 Vice-présidents

9 autres membres

Une équipe technique

Composée de **5 agents**, elle contribue à la mise en œuvre des différentes missions du Sepal.

Les partenaires du Sepal

- Au-delà de ses collectivités membres, le Sepal associe à la révision du Scot de nombreux partenaires, dont l'État, la Région, le Département du Rhône, les chambres consulaires, les autorités organisatrices de la mobilité, qui vont contribuer à réagir et enrichir le projet de territoire.
- Ces mêmes partenaires sont également mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du Scot, afin d'en assurer la déclinaison dans les différentes politiques publiques qu'ils portent en matière de transport, d'économie, d'habitat et de cadre de vie, d'environnement et d'agriculture.
- Le Sepal participe également aux travaux de l'inter-Scot, qui fédère l'ensemble des Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Étienne.
- Enfin, en tant que membre actif de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le Sepal contribue aux travaux du réseau des Scot, notamment en région.

